



# TCHAT' OUILLON

*Bulletin municipal décembre 2018*

## *Le mot du maire*

Après une fin d'été riche en animations avec les fêtes patronales, les balades ouillonaises, la vie quotidienne a repris son cours :

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, l'effectif est stable mais fragile, et l'inscription ou non d'un petit Ouillonais dans notre école communale a un impact important non seulement sur nos dépenses budgétaires mais, surtout, sur la pérennité de notre école ! Nous avons une petite école confortable, rénovée et sécurisée, avec 3 classes, cantine et garderie, une qualité d'enseignement reconnue et des relations humaines privilégiées avec l'ensemble des acteurs. Sachons préserver cette richesse.

Les dégâts sur nos chemins ruraux, occasionnés par les inondations du 12 juin dernier, ont été réparés avec l'aide financière du département à hauteur de 30%.

Les baux ruraux à échéance du 31/12/2018 ont donné lieu à une nouvelle répartition des parcelles communales à partir 01/01/2019, onze exploitants de notre commune se sont portés preneurs.

Suite à la libération de nos deux habitations locatives, il s'avère que d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes sont nécessaires dans l'appartement au-dessus de l'école, nous réaliserons ces travaux à partir du mois de janvier. En revanche, l'ancien presbytère est lui ouvert à la location dès maintenant.

Début 2019, nous allons procéder au recensement de la population de notre commune ; cette année, une innovation, vous pourrez répondre par internet. Le recensement est important car le nombre d'habitants détermine, notamment, le niveau des dotations et subventions qui nous sont versées. Merci donc de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur Nicolas Elissalt.

Enfin, dans ce temps d'interrogation de la société, de remise en question, et peut-être d'incertitude, je souhaite que la mairie reste un lieu de référence et d'écoute pour tous.

*Avec le conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour ces fêtes de fin d'année.*

## *De multiples animations en cet automne 2018*

### **- Pré-rentree : les fêtes du village**

Marquant la fin de la trêve estivale, les fêtes locales ont connu un franc succès. Le vendredi soir, le traditionnel repas du village a régalé, dans une ambiance festive, 251 convives. Samedi, 32 équipes ont disputé le tournoi de pétanque, tandis que bubble foot et structures gonflables attiraient enfants et sportifs.

Cette année encore, la bodega de début de soirée a été fort appréciée. C'est désormais un rendez-vous incontournable des fêtes! La messe solennelle du dimanche, célébrée par l'abbé Prébandé et magistralement animée par la chorale de Gabaston, a précédé le dépôt de gerbe au monument aux morts et la marseillaise. La journée s'est poursuivie, sous le soleil, par l'apéritif offert par la municipalité à la salle des fêtes puis par les traditionnelles sérénades qui ont égayé les quartiers de notre village. En fin de journée, le buffet proposé par le comité des fêtes a clôturé les festivités.

### - Retour sur les bancs de l'école

Quelques nouveautés pour la soixantaine d'élèves de l'école communale et ses 3 enseignants en cette rentrée : une arrivée dans l'équipe communale d'animation périscolaire, Florence CASSAGNE, en remplacement d'Isabelle DE SUZA et un nouveau parquet installé dans la garderie par l'un des ateliers jeunes de l'été.

Bureau de l'association des parents d'élèves (APE) : Fabrice LORTET et Pegguy THIERRY co-présidents, Nathalie LANNES secrétaire et Gaëlle BEDOUT vice-secrétaire, Nathalie KUYPERS trésorière et Maggy BOULANGER vice-trésorière.

### - Balades ouillonaises

Franc succès pour la quatrième édition des Balades Ouillonaises, organisées par l'Etoile Sportive.

Sous un ciel clément, 243 inscrits (nombre en hausse) ont parcouru en VTT (87) ou à pied (156 coureurs et marcheurs) notre belle contrée. Ils ont sillonné les routes et chemins de notre village mais aussi des environs pour les plus sportifs d'entre eux, découvrant ou re-découvrant ainsi des paysages variés : secteurs boisés, landes et ruisseaux, sentiers protégés...



Les épreuves sportives ont ensuite fait place, dans une excellente ambiance, au réconfort d'un bon repas. L'ESO remercie toutes et tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour que cette manifestation perdure.

Notons par ailleurs que les animations sportives proposées par Marie rencontrent un franc succès : le lundi de 18h00 à 19h00 : 15 enfants sont inscrits, de 19h00 à 20h00 : 29 adultes font du fitness, le mardi de 10h30 à 11h30 : 35 adultes inscrits au pilate, 14 le vendredi de 16h00 à 17h00.

### - Concours de quilles

Après une semaine de qualifications, les finalistes du tournoi de quilles d'Ouillon se sont retrouvés le 20 octobre sur le plantier communal, pour disputer les différents titres. Vainqueurs: en vétérans, J. Doassans, en débutants, JN Capblancq, 3ème classe, B. Dupuy, 2ème classe, P. Lauga, 1ère classe, R. Geyre, Hors-classe, P. Caze-Subra. La société d'Ouillon remercie tous les participants et bénévoles.



En dépit des blocages routiers, la traditionnelle sortie organisée par les quillous à Dancharria a pu se dérouler, le 1er décembre dernier. Un car de 50 personnes a ainsi pris la route dans une ambiance festive vers la destination espagnole prisée des ouillonnois. La journée a tenu ses promesses et certains ont joué les prolongations à la salle des fêtes pour finir les "restes"

### - Cérémonie commémorative du 11 novembre

Accompagnée d'un détachement militaire et de la participation active des enfants de l'école, sous la houlette de leur directeur, la commémoration du centenaire de l'armistice s'est déroulée, sous un soleil automnal, en présence d'une nombreuse assistance.



M. le Maire a tout d'abord donné lecture de la lettre du Président de la République et rappelé, avec le président de l'association des Anciens combattants, les noms des jeunes ouillonnois tombés pour la France. Puis, trois élèves ont lu, avec beaucoup de justesse et de sincérité, de très émouvantes lettres écrites par des soldats à leurs familles. Tous les enfants ont ensuite entonné la Marseille et apporté des bouquets qu'ils avaient confectionnés au monument aux morts, suivis du dépôt de gerbe par la municipalité,.

Merci à eux pour cette animation et merci au porte-drapeau, M. Aguilhon, pour sa fidèle participation.



Après la cérémonie, les habitants se sont réunis autour du vin d'honneur à la salle des fêtes où ils ont pu découvrir l'exposition proposée par l'association des Anciens combattants et les élèves de l'école primaire et présentant de nombreux documents, photos et matériels ayant appartenu aux valeureux combattants, des planches explicatives des étapes et d'épisodes particulièrement marquants de la grande guerre.

#### - Concours de belote

Le 23 novembre, l'APE organisait le traditionnel concours de belote. Belle participation et à noter une ambiance à la fois sérieuse et chaleureuse... comme il se doit! Gagnants et finalistes des huit finales disputées se sont partagés de jolis lots (vins, charcuterie...). Les gains de la soirée aideront à financer diverses activités scolaires, notamment les sorties. L'APE remercie tous les participants et ceux qui ont œuvré à cette soirée.



## - En prélude aux fêtes de fin d'année : marché et spectacle de Noël

Avec l'appui des parents d'élèves, l'équipe pédagogique a organisé vendredi 7 décembre le marché et le spectacle de Noël. Les enfants ont proposé les objets qu'ils avaient confectionnés en classe avec leurs enseignants, en famille avec parents et grands-parents. Félicitations pour leur créativité et leur investissement! Familles et amis ont ensuite pu découvrir le très beau spectacle préparé par les élèves. Le public a tout d'abord applaudi les petits du cycle 1 pour leur interprétation de "*Vive le vent*" en français et en anglais.



Puis, il a retenu son souffle lorsque les élèves du cycle 2 l'ont plongé dans une ambiance de roman policier en jouant des saynètes aux titres évocateurs : "*Le polard du potager*" et "*L'heure du crime*" ...



... avant de se laisser embarquer dans la mythologie grecque par les grands du cycle 3, dans des interprétations très réussies des chansons respectives sur le thème d'*Ulysse* de Georges Brassens puis de Ridan.



Enfin, une version rythmée et joyeuse de "*Noël, que du bonheur*", chantée avec brio et enthousiasme par l'ensemble des écoliers, a clôturé cette belle soirée. Bravo à eux et merci à leurs enseignants !



Des mugs à l'effigie de l'école d'Ouillon sont toujours disponibles. Contact : [ape-ouillon@gmail.com](mailto:ape-ouillon@gmail.com)

### - Repas des aînés

Dans le prolongement de ces festivités, le dimanche 9 décembre a eu lieu le traditionnel repas des aînés. Conviés par le centre communal d'action sociale et la municipalité, 72 ouillonaises et ouillonais ont pris place dans la salle des fêtes pour partager un bon repas préparé par l'équipe d'André Mesplet. Après un temps d'échanges, les convives se sont régalés du menu qui leur avait été concocté. Puis, chants et danses (tangos, pasos et même madison) se sont succédés pour le plaisir de tous. Rendez-vous est pris pour l'an prochain !



## Informations communales

### - Réforme des listes électorales

Conformément à la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, toute commune doit procéder à la création d'un Répertoire Electoral Unique (REU) mis à jour en continu par l'INSEE sur la base des informations fournies par différentes administrations ou par transmissions des communes qui inscrivent et radient des électeurs. Ce REU a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales.

Un certain nombre de **changements pour les électeurs** sont à noter :

- suppression de la date limite du 31 décembre pour déposer une demande d'inscription en vue de pouvoir voter l'année suivante,
- application directe par l'INSEE dans le REU des radiations pour décès, incapacité, privations de droit de vote ou perte de la nationalité française
- inscriptions d'office par l'INSEE des jeunes majeurs et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence,
- possibilité aux gérants et associés majoritaires d'une société imposée et établie dans la commune d'être inscrits sur la liste électorale de la commune,
- allocation au maire de la compétence des inscriptions et des radiations, contrôle *a posteriori*.
- suppression des commissions administratives actuellement chargées de réviser les listes électorales (au plus tard le 9 janvier 2019).

**Création d'une commission de contrôle** par commune :

- constitution : la commission de contrôle est nommée par le préfet, sur proposition du maire, avant le 10/01/2019. Pour une commune de moins de 1 000 habitants, elle comprend un conseiller municipal (hors maire et adjoints), un délégué de l'administration nommé par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

- rôle : s'assurer de la régularité de la liste électorale, contrôler *a posteriori* des décisions du maire, étudier l'examen des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

- fonctionnement : réunion au moins une fois par an, et entre le 24ème et le 21ème jour précédant un scrutin.

#### **Période transitoire :**

Jusqu'au 31/12/2018, les radiations et inscriptions obéissent aux modalités antérieures à cette loi. La commission administrative devra se réunir avant le 09/01/2019 pour statuer avant sa dissolution. A partir du 01/01/2019, toute demande d'inscription et toute procédure de radiation seront traitées selon la nouvelle loi.

**Pour les ouillonnois inscrits sur les listes électorales de la commune, il n'y a aucun changement et donc aucune démarche à effectuer.**

#### **- Prévention contre les inondations**

Quelles sont les **obligations en matière d'entretien des fossés** ?

Chaque propriétaire riverain d'un fossé ou d'un cours d'eau est tenu, en vertu de l'article L.215-14 du code de l'environnement, d'assurer son entretien régulier afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. De plus, conformément à l'article R216-13 du code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe le fait de détruire des fossés évacuateurs et/ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux.

#### **Responsabilité**

Le défaut d'entretien des fossés peut engendrer des inondations sur des propriétés situées en amont. La responsabilité des propriétaires riverains n'assumant pas leurs obligations d'entretien est directement engagée.



#### **- Recensement de la population**

Il aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Il sera effectué par Nicolas ELISSALT, nommé agent recenseur pour cette campagne.



## Carnet

### - Rose

23 octobre 2018 – Naissance de Justine POUYOUNE HERPIN

13 novembre 2018 – Naissance de Nolan OLIVA

15 novembre 2018 – Naissance de Shanna GONÇALVES BULHOES

### - Blanc

8 septembre 2018 – Mariage de Olivier PAULIEN-CAMY et Fabienne SARTHOU

### - Noir

15 juillet 2018 – Décès de Yves ESPÉRANCE

18 août 2018 – Décès de Marie-Louise BARRERE née TRÉPEU

13 novembre 2018 – Décès de Henri LANSAMAN

## Agenda

- **Vœux de la municipalité** : samedi 12 janvier, 17h à la salle des fêtes.

- **ESO** : dimanche 10 mars à 12h30, l'ESO vous convie à la salle des fêtes pour déguster une poule au pot qui sera suivie à 16h00 de la retransmission conviviale du match de rugby : France-Irlande sur grand écran.

Textes et photos :

Jean-Marc FOURCADE, Florence LACHET-TOUYA, Laurent LIOU, Roland TOUYA.